



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**INTERDISANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES
SUR UNE PARTIE DE LA RUE JULES LOBET
POUR PROCÉDER À DES TRAVAUX
DE BRANCHEMENT D'EAUX USÉES**

Affiché le : 13 / 02 / 2023

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le *code de la route* et notamment les articles R 411-1, R 417-1 et R 417-10,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant le déroulement des travaux de branchement d'eaux usées au droit de l'habitation sise 60 rue Jules Lobet à Villers-Semeuse qui seront réalisés par la société « DUSSART T.P. » à Balan (08200) à partir du Mercredi 15 Février prochain,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{ER} : La CIRCULATION et le STATIONNEMENT DE TOUT VÉHICULE seront INTERDITS RUE JULES LOBET, sur le tronçon de voirie formé entre les intersections avec la rue Charles Prévost (au niveau des numéros « 58 » côté pair et « 63 » côté impair de la rue Jules Lobet) et avec l'avenue Jean Jaurès (au niveau des numéros « 64 » côté pair et « 73 » côté impair de la rue Jules Lobet) à partir du MERCREDI 15 FÉVRIER 2023, 7 Heures et jusqu'à la fin de cette opération. (*fin estimée au Vendredi 17 Février inclus pour la réfection des enrobés*) La route sera barrée au niveau de la zone de travaux définie ci-dessus.

Les riverains pourront accéder aux habitations situées RUE JULES LOBET entre la rue Charles Prévost et l'avenue Jean Jaurès selon l'avancement des travaux.

Les déviations nécessaires seront mises en place afin d'éviter aux automobilistes d'essayer de s'engager RUE JULES LOBET, notamment depuis l'avenue Jean Jaurès. Les panneaux de signalisation (*route barrée, déviation...*) nécessaires à l'application des dispositions du présent arrêté seront mis en place par la société « DUSSART T.P. » de BALAN.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au niveau de la zone de travaux concernée par la société « DUSSART T.P. de BALAN.

Le Maire,

Jérémie DUPUY
2023-02-09 11:49:31

